



HAL
open science

Les aléas de la linguistique moderne dans la grammaire scolaire en France depuis 1975 : le cas du groupe nominal

Pierre-Yves Testenoire, Jean-Christophe Pellat

► To cite this version:

Pierre-Yves Testenoire, Jean-Christophe Pellat. Les aléas de la linguistique moderne dans la grammaire scolaire en France depuis 1975 : le cas du groupe nominal. *Le Langage et l'Homme*, 2022, Grammaires scolaires du français et traditions nationales. Histoire, enjeux et perspectives au sein de la francophonie du Nord, 572, pp.171-187. hal-03981923

HAL Id: hal-03981923

<https://hal.science/hal-03981923>

Submitted on 13 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE LANGAGE ET L'HOMME

Revue de didactique du français

2022 - 1

Grammaires scolaires du français et traditions nationales : histoire, enjeux et perspectives au sein de la francophonie du Nord

*Numéro coordonné par
Michel Berré, Jan Goes,
Irène-Marie Kalinowska et Sophie Piron*

*Publié avec l'aide du
Fonds National de la Recherche Scientifique*



Les aléas de la linguistique moderne dans la grammaire scolaire en France depuis 1975 : le cas du groupe nominal

Jean-Christophe PELLAT

Université de Strasbourg, Laboratoire Linguistique, Langues, Parole

Pierre-Yves TESTENOIRE

Sorbonne Université, Faculté des Lettres, INSPE de Paris,
F-75016 Paris, France Université

Paris Cité and Université Sorbonne Nouvelle, CNRS, Laboratoire d'histoire
des théories linguistiques, F-75013 Paris, France

Introduction

La grammaire scolaire s'est progressivement mise en place en France au XIX^e siècle (Chervel 1977). Elle a régné sans partage dans l'enseignement du français jusqu'aux années 1960, où elle a été remise en cause par la linguistique dite moderne, issue des recherches de F. de Saussure et de L. Bloomfield. Aux XX^e et XXI^e siècles, l'histoire des références officielles a été ponctuée principalement par deux nomenclatures (1910, 1975), suivies de deux terminologies grammaticales (1997, 2020). Après la nomenclature de 1910 qui visait notamment à évincer la première grammaire scolaire de l'enseignement du français¹, les trois autres, à des degrés divers, filtrent et orientent l'introduction de notions, termes et méthodes linguistiques dans la grammaire française.

Nous examinerons, dans une perspective historique, comment ces concepts et ces méthodes linguistiques ont été intégrés à la grammaire scolaire officielle en France à partir de 1975. Puis nous suivrons les avatars des savoirs autour du groupe nominal dans les textes officiels (nomenclatures, terminologies et programmes d'enseignement). Le cas du groupe nominal constitue un excellent révélateur, d'abord parce qu'il manifeste la façon dont des notions distributionnelles, comme le déterminant ou les groupes syntaxiques, sont traités par la grammaire officielle. Ensuite, la place faite à ces notions et leurs évolutions sont significatives de l'évolution des conceptions officielles.

1. Les entrées de la linguistique dans la grammaire scolaire

Plusieurs notions linguistiques ont fait leur entrée dans la grammaire scolaire par vagues successives, dont nous signalons les plus marquantes.

1.1. L'analyse en constituants immédiats de la phrase et les déterminants en 1975

La nomenclature grammaticale de 1975 a été interprétée comme un barrage contre la linguistique, à un moment où, en l'absence de mise à jour des programmes officiels, celle-ci se répandait dans les manuels scolaires et dans l'enseignement du français (Combettes 1975, Mitterrand 1980, Pellat 2001). Sa publication prépare les textes officiels qui paraissent l'année suivante en vue de la mise en place de la réforme du « collège unique » en 1977.

Cela dit, elle effectue « l'injection contrôlée d'éléments empruntés à certaines écoles linguistiques » (Pellat 2001, 660). Elle intègre l'analyse en constituants immédiats de la phrase, dans une définition maladroite :

La phrase est un ensemble sémantiquement complet d'éléments structurés : *groupe verbal* ou *groupe nominal* ou combinaison des deux. (*Nomenclature* 1975, 4)

Elle précise ensuite les constituants de chacun de ces groupes. Ce passage d'une conception superficielle de la phrase faite de mots isolés à une analyse hiérarchique en groupes (traduction de syntagmes) constitue une avancée capitale, qui ne sera pas remise en cause. La nomenclature introduit aussi la classe des déterminants (*infra* 2.1).

1.2. L'extension temporaire des domaines de la grammaire en 1997

La terminologie grammaticale de 1997 détaille les constituants du groupe verbal (p. 16) et du groupe nominal (p. 18-19). Elle s'attache en particulier à la distinction entre les compléments essentiels et les compléments circonstanciels (p. 17-18) :

à côté des compléments d'objet direct et indirect (le complément d'objet second a disparu), on trouve les « compléments essentiels exprimant le lieu, le prix, le poids, la mesure, la durée, etc. », par opposition aux compléments circonstanciels « qui peuvent être supprimés ou peuvent être déplacés dans la phrase » (*Pierre a offert à Marie un cadeau pour son anniversaire*) et même au complément de phrase, qui ne peut être extrait (*Il est malheureusement parti*). (Pellat 2001, 667)

La grande nouveauté de cette terminologie de 1997 réside dans l'ouverture du domaine de la grammaire au texte et au discours, en accord avec les programmes officiels du collège (1996-1997), qui distinguent trois grammaires (phrase, texte, discours). Car la grammaire au sens large est mise au service de la production d'écrits :

L'étude de la langue est liée aux formes de discours qui organisent l'enseignement du français au collège : la narration, la description, l'explication, l'argumentation. Toujours associée à la lecture, l'écriture et l'expression orale, l'étude de la langue est menée à partir des productions des élèves et des lectures.²

Dans une logique hiérarchique cohérente, cette terminologie détaille successivement le discours (p. 7-10), le texte (p. 10-13) et la phrase (p. 14-22) et elle s'achève par une partie « Lexique et sémantique » (p. 29-30). Les grandes notions sont définies et exemplifiées : modalités, déictiques, discours rapporté, présupposé et sous-entendu, types de textes et de discours ; thématisation, progressions thématiques, mots de reprise, mots d'annonce, anaphore, coréférence, connecteurs, aspect verbal. Et la terminologie de 1997 s'ouvre sur les « opérations pour l'observation et l'analyse des faits de langue » : commutation, permutation, effacement, expansion / réduction, transformation... Les opérations linguistiques donnent d'emblée un outil pour la manipulation concrète de la langue.

Cette ouverture au texte et au discours est abandonnée à partir des programmes de 2007 (pour l'école primaire) et de 2008 (pour le collège), qui se renferment sur la grammaire de phrase. On trouve çà et là dans les programmes de 2007 à aujourd'hui des allusions aux notions textuelles dans les parties concernant la lecture, l'écriture, et l'étude de la langue, mais le noyau dur de la

grammaire reste limité à la phrase, comme le confirme la terminologie grammaticale de 2020 :

La phrase est considérée comme la structure fondamentale, à partir de laquelle les autres structures peuvent être définies. (*Terminologie* 2020, 3)

1.3. Le prédicat, un météore grammatical en 2015

Les programmes de 2015 (cycles 2, 3 et 4) ont introduit une notion nouvelle pour la grammaire scolaire en France, mais dont l'histoire remonte à l'Antiquité : le *prédicat*. Dès le cycle 2, l'analyse de la phrase en *sujet* et *prédicat* repose sur un critère sémantique intuitif :

le travail de compréhension de la phrase effectué au CP conduit à identifier de qui ou de quoi l'on parle et ce qui en est dit. (Programmes 2015, 24)

La distinction du *sujet* et du *prédicat* avec les jeunes élèves répond à l'objectif suivant :

Identifier les principaux constituants d'une phrase simple en relation avec sa cohérence sémantique (de quoi on parle, ce qu'on en dit) (*Ibid.*).

La terminologie du cycle 4 confirme l'analyse de la phrase en trois constituants fondamentaux (cycle 3 : voir *infra*, 2.2) :

Les fonctions dans la phrase : sujet de la phrase, prédicat de la phrase (ce qu'on dit du sujet), complément de phrase ou circonstanciel (*Ibid.*, 243)

La définition sémantique du prédicat est rappelée entre parenthèses, mais c'est bien une analyse syntaxique de la phrase en trois constituants qui est présentée et qui distingue hiérarchiquement le noyau de la phrase et le troisième groupe facultatif :

Analyse des constituants de la phrase simple en constituants obligatoires (sujet, prédicat) et facultatifs (complément de phrase.) (*Ibid.*, 237)

Le titre « les fonctions dans la phrase » fixe le statut du prédicat, qui est défini comme la fonction syntaxique du groupe verbal³. Remarquons que cette analyse de la phrase est familière depuis quelque temps aux Québécois. La *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui* (Chartrand *et al.* 1999, 102-106) distingue clairement trois constituants de la phrase : « le sujet de P », « le complément de P », « le prédicat de P ».

Le seul groupe pouvant remplir la fonction du prédicat de P est le GV : « *Je lis – Jacques Poulin a publié un nouveau roman.* » (Chartrand *et al.* 1999, 106).

Et le complément de phrase est bien situé hors du prédicat : « *En 1997, Lorenzo a présenté plusieurs expositions* » (*Ibid.*, 105).

L'introduction du prédicat dans les programmes de 2015 avait le mérite de nommer la fonction syntaxique du groupe verbal, par opposition au sujet et au complément de phrase. Elle a provoqué de vives réactions et elle a été supprimée des programmes de 2018⁴. Ceux-ci sont revenus à une liste traditionnelle de fonctions, sans vision hiérarchique de la phrase :

sujet du verbe / COD / COI / attribut du sujet / attribut du COD / complément circonstanciel / complément du nom / épithète / apposition. (Programme 2018, Cycle 4, 26)

La *Terminologie* de 2020 utilise en passant le terme *prédicat* pour désigner un constituant de la phrase averbale, qui comporte « un sujet et un prédicat », parfois le prédicat seul (p. 80). Mais, suivant les programmes de 2018, elle bannit le *prédicat* de la terminologie à utiliser en classe. L'argument invoqué – l'inutilité d'un terme pour désigner la fonction du groupe verbal – cache mal les raisons idéologiques qui ont présidé à ce retrait :

Cependant, comme le groupe verbal est nécessairement de fonction prédicat (à la différence du groupe nominal (GN), du groupe nominal prépositionnel (GNP), etc., qui peuvent occuper diverses fonctions), l'intérêt de ce terme est très limité : il se limite aux cas où la fonction prédicat est assurée par un constituant autre qu'un groupe verbal (par exemple dans une phrase non verbale du type *Excellent, ce rôti !* où la fonction prédicat est assurée par l'adjectif *excellent*). (*Terminologie* 2020, 82)

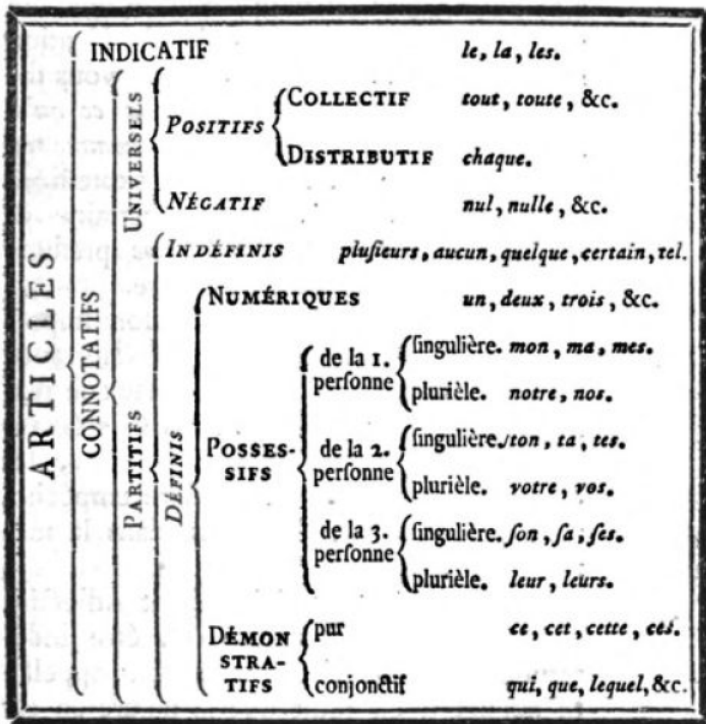
2. Les savoirs liés au groupe nominal : des apports linguistiques durables ?

Les notions de la linguistique moderne connaissent – on le constate – apparitions et éclipses dans les programmes d'enseignement et les textes officiels. Certaines, néanmoins, se sont progressivement installées dans le canon des notions grammaticales à enseigner : c'est le cas du « déterminant » et du « groupe nominal ». Ces notions, issues toutes deux de la linguistique distributionnelle, ont partie liée. Elles ont pourtant connu une intégration différente dans la grammaire scolaire : linéaire pour le déterminant, faite d'avancées et de reculs pour le groupe nominal.

2.1. La classe du déterminant

Le déterminant est une classe distributionnelle et un terme récent dans l'histoire longue du métalangage. Cette notion connaît une intégration régulière dans la grammaire scolaire. Son inscription dans les programmes d'enseignement prolonge les débats sur l'autonomie de cette classe, amorcée depuis l'âge classique, qui s'impose dans la seconde moitié du XX^e siècle suivant des critères distributionnels⁵.

Historiquement, la contribution de Nicolas Beauzée (1717-1789) dans le processus d'autonomisation de cette classe de mots est majeure (Auroux 1992). Ce que nous appelons aujourd'hui « déterminants » est classé par les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles sous deux parties du discours distinctes : l'article et l'adjectif. Dans sa *Grammaire générale* (1767), Beauzée met en évidence d'un point de vue fonctionnel la classe des déterminants en posant la distinction entre « adjectifs physiques » (qui correspondent à nos adjectifs qualificatifs) et « adjectifs métaphysiques » (ce que nous appelons aujourd'hui déterminants), au sein desquels il distingue l'article défini (dit « indicatif ») des autres déterminants (appelés « articles connotatifs »).



(Beauzée 1767, tome premier, 383)

Malgré cette analyse, la répartition des déterminants entre « articles » et « adjectifs » se maintient dans la grammaire scolaire jusque dans le dernier tiers du XX^e siècle. La *Nomenclature grammaticale* de 1910 reflète bien cet état de choses. Elle distingue deux parties du discours : « Articles » et « Adjectifs », au sein desquels les adjectifs qualificatifs (1^o) sont distingués des autres adjectifs (2^o-6^o) qui sont les déterminants au sens moderne. Cependant, les « adjectifs numéraux » comportent aussi bien les ordinaux que les cardinaux, alors que seuls ces derniers ont les propriétés distributionnelles des déterminants.

Division des adjectifs.	} 1 ^o Adjectifs qualificatifs. (simples et composés).	} comparatif d'égalité. comparatif de supériorité. comparatif d'infériorité. superlatif relatif. superlatif absolu. ordinaux. cardinaux.				
			} 2 ^o Adjectifs numéraux.			
				} 3 ^o Adjectifs possessifs.		
					} 4 ^o Adjectifs démonstratifs.	
						} 5 ^o Adjectifs interrogatifs.

(*Nomenclature grammaticale* 1910, 1)

Le terme de déterminant fait son apparition dans la grammaire scolaire dans la nomenclature de 1975 et s'y intègre de façon progressive en trois temps.

1^{er} temps. Introduction du déterminant, avec conservation de l'appellation adjectif pour les déterminants autres que l'article.

La *Nomenclature grammaticale* de 1975 introduit, dans « les mots dans le discours », le déterminant, sans en donner de définition, mais en l'ajoutant aux sous-classes traditionnelles correspondantes qu'il coiffe :

Les déterminants.

Au nom s'associe normalement un déterminant : article (défini, indéfini, partitif) ; adjectif possessif, démonstratif, relatif, interrogatif, exclamatif, indéfini, numéral cardinal ». (*Nomenclature* 1975, 7)

En se contentant de reprendre la liste des termes traditionnels, la *Nomenclature* de 1975 ouvre la voie aux cumuls terminologiques qui furent un temps pratiqués en classe (« mon est un déterminant adjectif possessif »). On retrouve la même confusion dans les documents d'accompagnement des programmes de 1996 :

En français, le terme *déterminant* est utilisé pour désigner une classe de mots se plaçant à gauche du nom, et qui forme avec lui le groupe nominal minimum : articles, *adjectifs* possessifs, démonstratifs, indéfinis, numéraux.⁶

2^e temps. Généralisation du déterminant (fin des adjectifs possessifs et alii), mais maintien des adjectifs qualificatifs.

La *Terminologie grammaticale* de 1997 met un terme au brouillage entre adjectif et déterminant : elle regroupe, sous le terme de *déterminants*, les trois articles et les autres déterminants (*démonstratifs, possessifs, indéfinis, numéraux cardinaux, exclamationnels*), qu'elle distingue des *adjectifs qualificatifs* :

- Déterminants (constituants du groupe nominal qui actualisent le nom).
- Adjectifs qualificatifs ; degrés de signification (...). (*Terminologie* 1997, 22)

Les programme de 2008 font de même :

Le nom et ses déterminants : les articles, indéfinis, définis, partitifs ; distinction entre *des* article indéfini, *des* article défini contracté ; *du* article partitif, *du* article défini contracté ; le déterminant possessif ; le déterminant démonstratif.⁷

3^e temps. Suppression du « qualificatif » des adjectifs devenu inutile

Les programme de 2015 et 2018 donnent l'*adjectif* sans *qualificatif*, puisque cette caractérisation est inutile : ce qui n'est pas adjectif est déterminant, et inversement.

La *Terminologie grammaticale* de 2020 valide ce choix :

Dans la pratique scolaire de la grammaire, on utilisera par défaut le terme simple « adjectif ». La dénomination « adjectif qualificatif » n'est utile que par contraste avec l'adjectif relationnel. (*Terminologie* 2020, 104)

Autrement dit, le terme *qualificatif* devenu disponible sert à désigner une sous-classe sémantique d'adjectifs, nommés aussi *qualifiants*, par rapport aux adjectifs *relationnels*, qui ont un sens distinctif (*une carte géographique, un décret ministériel*). Cependant, si les manuels scolaires présentent bien les déterminants, beaucoup continuent à parler des *adjectifs qualificatifs*, maintenus sous le poids de la tradition scolaire.

2.2. Le groupe nominal, constituant hégémonique de la grammaire scolaire

L'apparition de la notion de groupe syntaxique dans la grammaire scolaire française date des années 1970. La notion, issue de la linguistique distributionnelle, est introduite sous l'appellation de « groupe », préférée à celle de « syntagme », dans le sillage du *Plan de rénovation de l'enseignement du français à l'école élémentaire* (1967-1970), dit *Plan Rouchette*, du nom de l'Inspecteur général qui présidait, de 1967 à 1970, cette commission de rénovation⁸. Les groupes syntaxiques font partie des rares apports de la linguistique moderne intégrés dans la *Nomenclature grammaticale* établie par le ministère de l'Éducation Nationale en 1975. Sa première section contient une définition de la phrase par ses constituants :

La phrase est un ensemble sémantique complet d'éléments structurés : groupe verbal et groupe nominal ou combinaison de deux. [...] Le groupe verbal et groupe nominal, constituants fondamentaux de la phrase, sont formés respectivement :

- le groupe verbal, d'un verbe ou d'un groupe de mots dont un verbe est le noyau ; le groupe verbal peut être complété par un ou plusieurs groupes nominaux ;
- le groupe nominal, d'un nom (ou équivalent), ou d'un groupe de mots dont un nom est le noyau ; le groupe nominal peut être complété par un ou plusieurs groupes verbaux. (*Nomenclature* 1975, 4)

Ces définitions, qui font directement écho à la diffusion contemporaine de la grammaire générative et transformationnelle en France, constituent la principale innovation de la *Nomenclature grammaticale* de 1975. La notion de groupe syntaxique est toutefois cantonnée dans cette caractérisation générale de la structure de la phrase. Les sections suivantes de la nomenclature, consacrées aux « mots » et à leur « fonctions », restent fondées, selon la tradition scolaire, sur les parties du discours : si le « groupe nominal » et « le groupe verbal » sont mentionnés, ils n'interviennent pas dans les analyses. Cette incorporation superficielle de la notion de groupe syntaxique perdure jusqu'à aujourd'hui, comme l'ont bien analysé Combettes et Kuyumcuyan (2021). En dépit d'avancées sur les analyses syntaxiques préconisées et des efforts de rationalisation terminologique (en particulier, la terminologie de 1997 et les programmes de 2015), la grammaire scolaire peine à conférer un vrai rôle aux groupes syntaxiques, faute de remettre en cause l'approche ascendante traditionnelle fondée sur les mots et leurs fonctions. La permanence, dans les textes officiels, d'expressions telles que « le mot ou le groupe de mots », « le nom ou le groupe nominal » témoigne de cette incapacité à faire du groupe syntaxique une unité d'analyse fonctionnelle.

La résistance de la grammaire scolaire aux groupes syntaxiques s'observe dans le traitement asymétrique réservé au groupe verbal et au groupe nominal dans la *Terminologie grammaticale* de 1997. Les deux constituants apparaissent bien dans la partie intitulée « La phrase », mais à des rangs hiérarchiques différents. Le « groupe nominal » bénéficie d'une entrée de rang 1, avec une analyse de sa structure, tandis que le « groupe verbal » est traité de façon expéditive comme dernière entrée de rang 2, au sein d'une liste dont on peine à dégager la cohérence :

- Phrase verbale
- Phrase non verbale
- Présentatifs
- Types de phrase
- Formes de phrase
- Phrase simple, phrase complexe
- Structure de la phrase de base
- Verbes
- Verbes d'état
- Groupe verbal (*Terminologie* 1997, 14-16).

La dissociation du « verbe » et du « groupe verbal » est particulièrement révélatrice de la difficulté à conférer à cette dernière catégorie un rôle pivot dans l'analyse fonctionnelle de la phrase. Sur ce plan, la *Terminologie* de 2020 ne contient pas d'avancée. Elle reprend la définition de la phrase de la *Nomenclature* de 1975 avec des appellations fonctionnelles et un habillage formel : « La phrase type (P) est composée de deux éléments : un groupe sujet (GS) et un groupe verbal (GV). On adoptera donc la formule : $P = GS + GV$. » (*Terminologie* 2020, 12). Contrairement aux terminologies précédentes, le texte de 2020 fait cohabiter des caractérisations des constituants par leur fonction (groupe sujet, groupe complément, groupe circonstanciel) et par la classe de leur tête syntaxique (groupe nominal, groupe adjectival, groupe adverbial...). La relation entre les deux n'est pas explicitée, pas plus que ne sont proposées les opérations d'identification et de segmentation de ces groupes. La notion de groupe, en réalité, est mise au service de l'objectif affiché par cette terminologie : le double étiquetage des natures et fonctions de tous les mots et groupes de mots de la phrase verbale (Pellat & Testenoire 2021). Loin d'éclairer la structure de la phrase en constituants, la notion de groupe transfère les cibles de l'étiquetage du mot au « groupe de mots », sans réflexion sur le rôle syntaxique de ces derniers dans l'ensemble de la phrase. La terminologie aboutit ainsi à une inflation des sigles où se retrouve la liste des « natures » traditionnelles précédées de « G » : GAdj (groupe adjectival), GNP (groupe nominal prépositionnel), GIP (groupe infinitif prépositionnel), GAP (groupe adverbial prépositionnel) et

GPP (groupe pronominal prépositionnel)⁹, etc. La décomposition du groupe prépositionnel en quatre sous-catégories constituantes, avec le cumul des termes, ajoute une complication inutile et réduit la cohérence des groupes par ce traitement particulier. L'usage des groupes a pour principale fonction de parer d'une « teinture de modernité » (Combettes et Kuyumcuyan 2021, 47) l'inflation taxinomique qui caractérise la seconde grammaire scolaire¹⁰.

En ce qui concerne les instructions officielles, les programmes de collège de 1996 marquent une étape dans la prise en compte des groupes syntaxiques. Ces programmes sont suivis d'une annexe terminologique où « la notion de groupe » fait partie des six « points de terminologie qui pouvaient poser problème dans l'enseignement du français ou d'une des langues vivantes étrangères enseignées dans les collèges » et sur lesquels les concepteurs des programmes jugent utile une mise au point (CNDP 2004, 57). La carrière des groupes syntaxiques dans les programmes depuis cette date n'est pas sans paradoxe, comme l'illustre le tableau ci-dessous, qui récapitule la fréquence des occurrences de « groupe », pris au sens de syntagme, dans les programmes de collège de 1996, 2008, 2015 et de 2018¹¹.

	1996	2008	2015	2018
Groupe syntaxique (ou grammatical)	0	0	8	4
Groupe de mots	26	0	1	3
Groupe nominal	15	7	16	13
Groupe verbal	2	0	3	0
Groupe adjectival	5	0	0	0
Groupe prépositionnel	1	0	1	0
Groupe pronominal	2	0	0	0
Groupe adverbial	0	0	1	0
Groupe nominal prépositionnel	0	0	0	1

Premier constat : l'intégration de la notion de groupe syntaxique ne se déroule pas de façon progressive et linéaire. Initiée par les programmes de 1996, sous l'appellation « groupe de mots », elle est poursuivie par les programmes de 2015, et leurs « aménagements » de 2018 qui parlent pour la première fois de « groupes syntaxiques » ou encore de « groupes grammaticaux ». La continuité de ces programmes s'établit par-delà les programmes de 2008 qui, quant à eux, évacuent cette notion, et ne font mention que du seul « groupe nominal ».

Second constat : la primauté écrasante accordée aux groupes nominaux. Ils sont les seuls à figurer dans les programmes de 2008 et 2018. D'autres groupes

syntaxiques n'apparaissent qu'à titre d'exemple dans les annexes du programme de 1996 pour illustrer le fonctionnement de cette notion de groupe :

On parlera de **groupe nominal** quand la base est un **nom**, de **groupe prépositionnel** quand la base est une **préposition** (Ex. Il a refusé de me recevoir *à cause de sa maladie*), de **groupe adjectival** quand la base est un **adjectif**. (Ex. Il est *capable de partir*). On parlera de **groupe verbal** pour désigner le verbe accompagné de compléments essentiels ou indispensables (déterminants, en allemand).¹²

Les programmes de 2015 sont les seuls à accorder une place centrale aux groupes syntaxiques et à la diversité des constituants de la phrase :

Mise en évidence des groupes syntaxiques : le sujet de la phrase (un groupe nominal, un pronom, une subordonnée) ; le prédicat de la phrase, c'est-à-dire ce qu'on dit du sujet (très souvent un groupe verbal formé du verbe et des compléments du verbe s'il en a) ; le complément de phrase (un groupe nominal, un groupe prépositionnel, un adverbe ou un groupe adverbial, une subordonnée). (*Attendus de fin de cycle* [3], 2015, 19).

Cette parenthèse est close avec les prétendus aménagements de 2018 qui restreignent de nouveau l'étude des groupes syntaxiques au seul groupe nominal.

Comment expliquer cette hégémonie du groupe nominal dans la grammaire scolaire ? Et comment expliquer la disparité de traitement avec le groupe verbal, qui est pourtant le second constituant fondamental de la phrase ? La conjonction de deux facteurs semble entrer en ligne de compte.

L'hégémonie du groupe nominal traduit l'embarras de la grammaire scolaire face à la notion de groupe verbal. L'homonymie avec la notion, contestée, de groupes de conjugaison (verbes du 1^{er} groupe, du 2nd groupe, du 3^e groupe) participe de cet embarras. On constate, en effet, que plus des programmes recourent à cette notion, comme les programmes de 2008 et de 2018, moins le groupe verbal y apparaît. Inversement, le groupe verbal trouve sa place dans les programmes de 2015, au moment où ceux-ci se débarrassent des groupes de conjugaison, hérités de la nomenclature de 1910. Plus fondamentalement, le contournement du groupe verbal est lié au problème structurant que pose le terme de verbe à la grammaire scolaire en ce qu'il désigne à la fois une classe grammaticale et une fonction. La solution proposée par les programmes de 2015, qui réservent l'appellation « groupe verbal » à la nature du constituant et le terme de « prédicat » à sa fonction, explique qu'ils soient les seuls à lui laisser une place¹³. En abandonnant le prédicat, les programmes de 2018 évacuent aussi, dans leur logique, la notion de groupe verbal, devenu encombrant pour la démarche ascendante qu'ils préconisent en syntaxe.

Ce qui semble, en second lieu, expliquer le succès du groupe nominal dans les programmes est moins sa pertinence pour expliquer la structure de la phrase – rendue douteuse en l'absence du groupe verbal – que son rendement pour les questions orthographiques. En effet, la quasi-totalité des occurrences du « groupe nominal » dans les programmes sont liées aux questions orthographiques. Le groupe nominal sert avant tout de cadre pour étudier les phénomènes d'accord entre noms, déterminants et adjectifs.

Il [L'élève] réalise des accords en genre et en nombre dans le groupe nominal (déterminant, nom, adjectif) en situation de dictée et les mobilise en autonomie dans les écrits. (*Attendus de fin d'année de CE2. Exemples de réussite*, 2018, 10)

Même les programmes de 2008, qui reviennent pourtant à des analyses syntaxiques centrées sur les mots, conservent le groupe nominal comme cadre opératoire pour travailler les chaînes d'accord avec les élèves.

Cependant, les programmes n'appliquent pas jusqu'au bout l'analyse en groupes. Ainsi, dans les *attendus de fin de CMI* (2018, 6), l'élève « reconnaît un sujet quelle que soit sa classe (nom propre, pronom, groupe nominal...). » La distinction entre le nom propre et le groupe nominal méconnaît l'équivalence distributionnelle entre le nom seul et un groupe nominal, en oubliant en passant qu'un nom propre n'est pas toujours seul, mais peut être précédé de l'article et même suivi d'une expansion, devenant ainsi le noyau d'un groupe nominal.

Le groupe nominal est, en définitive, la principale notion issue de la linguistique distributionnelle qui ait été assimilée par la grammaire scolaire. La notion, détachée de sa finalité première (l'analyse de la structure de la phrase) devient un instrument au service d'une finalité orthographique (l'étude des chaînes d'accord générées par le nom). Le destin du groupe nominal rencontre le constat général dressé, en 1977, par Chervel sur l'histoire de la grammaire scolaire : l'incorporation des notions issues des savoirs savants sur la langue dans le corpus des savoirs enseignés à l'école dépend, en grande partie, de leur utilité pour l'objectif orthographique. C'est par ce biais que les savoirs sur le groupe nominal se sont stratifiés dans le canon de la grammaire scolaire depuis 1975.

Conclusion

Les concepts et méthodes de la linguistique moderne ont été introduits dans la grammaire scolaire en France, à partir de 1975, de manière différenciée et plus ou moins durable, avec des palinodies au gré des programmes officiels

(Arnavielle & Siouffi 2012). L'analyse de la phrase en deux groupes (nominal, verbal) est introduite par la *Nomenclature grammaticale* de 1975, qui se limite à ce cadre général. La grammaire de phrase, inspirée partiellement par la grammaire distributionnelle et la grammaire générative et transformationnelle, reste dominante, voire exclusive, dans la grammaire scolaire, malgré une ouverture temporaire au texte et au discours en 1996-1997. Cette primauté de la phrase est confirmée par la *Terminologie grammaticale* de 2020.

La classe distributionnelle des déterminants a été progressivement intégrée à la grammaire scolaire, car elle donne de la cohérence à la liste des classes de mots, permettant une nette distinction avec les adjectifs. Si les groupes syntaxiques sont introduits dans le cadre général de la phrase, ils sont employés par intermittence suivant les programmes scolaires, de manière régulière en 2015, lacunaire en 2008 ou en 2018. Le groupe nominal est le préféré de la grammaire scolaire, en raison de son utilité orthographique, puisqu'il constitue une « chaîne d'accords » (2018). Au fond, la grammaire scolaire actuelle n'intègre guère une analyse en groupes, restant principalement attachée à une analyse traditionnelle en mots.

Bibliographie

Publications officielles

a) Terminologies

Nomenclature grammaticale (arrêté du 25 juillet 1910).

Nomenclature grammaticale pour l'enseignement du français dans le second degré (circulaire n° 75-250 du 22 juillet 1975, parue au BOEN n° 30 du 31 juillet 1975).

Terminologie grammaticale (1^{re} édition juin 1997, CNDP).

Grammaire du français. Terminologie grammaticale. (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, 2020).

b) Programmes d'enseignement et textes d'accompagnement

Programmes de 1996-1997 :

Ministère de l'Éducation nationale (1996), Bulletin officiel de l'Éducation nationale, spécial n° 25 du 20 juin 1996.

— (1997), Bulletin officiel de l'Éducation nationale, spécial n° 5, 30 janvier 1997.

— (2004), Enseigner au collège. Français. Programmes et accompagnements, CNDP.

Programmes de 2007-2008 :

- (2007), Bulletin officiel de l'Éducation nationale, spécial n°12, 5 avril 2007.
- (2008), Bulletin officiel de l'Éducation nationale, spécial n°6, 28 août 2008.
- (2009), Français. Classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième, CNDP.

Programmes de 2015 :

- (2015), Bulletin officiel de l'Éducation nationale, spécial n° 11, 26 novembre 2015.

Programmes de 2018 :

- (2018), Bulletin officiel de l'Éducation nationale, spécial n° 30, 26 juillet.

Ouvrages et articles

- Arnavielle Teddy & Siouffi Gilles, (éds) (2012), « Comment écrire une grammaire du français ? ». *Langue française*, 176.
- Auroux Sylvain (1992), « La catégorie de l'adjectif et les déterminants : l'apport de Beauzée ». *Histoire Épistémologie Langage*, 14/1, p. 159-179.
- Avezard-Roger Cécile & Gourdet Patrice (éds) (2017), *Le français aujourd'hui*, 194, *Nouveaux programmes et étude de la langue*.
- Bishop Marie-France (2008), « Une réforme complexe et polémique : la rénovation du français à l'école élémentaire de 1963 à 1972 ». *Le Télémaque*, 34, p. 59-72.
- Beauzée Nicolas (1767), *Grammaire générale (...)*. Paris, J. Barbou.
- Boutan Pierre (1997), « La première tentative d'uniformisation officielle de la nomenclature grammaticale en France (1910) ». *Linx*, 36, p. 93-103.
- Cardon-Quint Clémence (2015), « Réformer l'enseignement du français : genèse d'un projet », in *Des lettres au français : Une discipline à l'heure de la démocratisation (1945-1981)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 225-263 : <https://doi.org/10.4000/books_pur.8907>
- Chartrand Suzanne-G., Aubin Denis, Blain Raymond & Simard Claude (1999), *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui*. Québec, Graficor Chenelière Education.
- Chervel André (1977), *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire*. Paris, Payot.
- Colombat Bernard & Lahaussais Aimée (éds) (2019), *Histoire des parties du discours*. Leuven – Paris, Peeters.
- Combettes Bernard (1975), « La nouvelle nomenclature grammaticale ». *Pratiques*, 7-8, p. 93-99.
- Combettes Bernard & Kuyumcuyan Annie (2021), « La notion de groupe syntaxique ». *Le français aujourd'hui*, 214, p. 35-48.

- Delhay Corinne & Pellat Jean-Christophe (2021), « D'une terminologie à l'autre : des compléments problématiques ». *Le français aujourd'hui*, 214, p. 15-24.
- Elalouf Aurélia (2018), « Histoire de la première nomenclature grammaticale officielle en France (janvier 1905-1911) [présentation de thèse] ». *L'Information grammaticale*, 161, p. 55-57.
- Fairon Cédric & Simon Anne-Catherine (2018), *Le Petit Bon Usage de la langue française*. Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- Fournier Jean-Marie (1998), « La constitution d'une langue de référence de l'enseignement de la grammaire. L'exemple de la nomenclature grammaticale de 1910 ». *Les Carnets du Cediscor*, 5, pp. 39-48 : <<https://doi.org/10.4000/cediscor.271>>
- Mitterand Henri (1980), « La nomenclature grammaticale (version 1975) ». *Langue française*, 47, p. 90-99.
- Pellat Jean-Christophe (2001), « Nomenclature/terminologie grammaticale : 1975/1997 », in Colombat B. & Savelli M. (éds), *Métalangage et terminologie linguistique*. Leuven – Paris, Peeters, p. 655-671.
- (2017), « Les programmes de 2015 : des avancées grammaticales et didactiques ». *Le français aujourd'hui*, 198, « Nouveaux programmes et étude de la langue », p. 15-23.
- Pellat Jean-Christophe & Testenoire Pierre-Yves (2021), « La Terminologie grammaticale de 2020 : une grammaire officielle du français ? ». *L'Information grammaticale*, 170, p. 4-12.
- Plane, Sylvie (2021), « Une terminologie grammaticale à l'épreuve des problèmes de catégorisation ». *Le français aujourd'hui*, 214, p. 25-33.
- Rabatel Alain & Masseron Caroline (éds) (2017), « La question du prédicat ». *Pratiques*, 175-176 : <<https://doi.org/10.4000/pratiques.3530>>
- Vergnaud Jean-Roger (1980), « La genèse de la nomenclature de 1910 et ses enseignements ». *Langue française*, 47, p.48-75.

Notes

¹ Sur la nomenclature de 1910, voir Vergnaud 1980, Boutan 1997, Fournier 1998 et Elalouf 2018.

² *Organisation et programmes du cycle central du collège*, B.O.E.N., spécial, n°1, 13 février 1997, p. 21.

³ Pour une analyse des programmes d'étude de la langue de 2015, voir Avezard-Roger & Gourdet 2017 et Pellat 2017.

⁴ Sur l'« affaire du prédicat » en 2017, voir Rabatel & Masseron 2017.

⁵ Sur l'histoire de l'article et des déterminants, voir Colombat & Lahaussais 2019, 159-201.

⁶ Ministère de l'Éducation Nationale (2004), *Enseigner au collège. Français. Programmes et accompagnements*, CNDP, p. 57. Nous soulignons.

⁷ Ministère de l'Éducation Nationale (2009). *Français. Classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième*, CNDP, p. 13. Les « déterminants numériques » apparaissent ailleurs dans les programmes (p. 26).

⁸ Sur ce plan de rénovation, voir, entre autres, Bishop 2008 et Cardon-Quint 2015.

⁹ S. Plane (2021) note, avec raison, les inconvénients didactiques d'une telle avalanche de sigles : outre son opacité, ce codage est ambigu, en particulier P désignant tantôt le pronom, tantôt la préposition, tantôt la phrase.

¹⁰ On constate qu'au Québec, cinq groupes syntaxiques sont présentés dans la grammaire scolaire (Chartrand *et alii* 1999) : groupes nominal, adjectival, verbal, prépositionnel, adverbial. En Belgique, l'abrégé récent du *Bon usage* donne la priorité aux parties du discours sur les groupes syntaxiques, limités à quatre (adjectival, nominal, prépositionnel, verbal), qu'il ne détaille guère (Fairon & Simon 2018).

¹¹ Pour les deux derniers programmes, les données intègrent les cycles 3 et 4 de la scolarité obligatoire. Le cycle 3 comprend, depuis 2015, le CM1, le CM2 et la 6^e, le CE2 faisant désormais partie du cycle 2.

¹² Ministère de l'Éducation Nationale (2004), *Enseigner au collège. Français. Programmes et accompagnements*, CNDP, p. 57.

¹³ Ce faisant, les programmes de 2015 clarifient la distinction entre les « compléments du verbe », qui sont constituants du groupe verbal, et les « compléments de phrase », qui sont reliés directement à la phrase. Cette distinction est abandonnée par les programmes de 2018, et la *Terminologie* 2020 la reprend « à l'ancienne », en étendant la liste des COD et des COI et en réduisant celle des « compléments circonstanciels » (Delhay & Pellat 2021).

Sommaire du numéro

Grammaires scolaires du français et traditions nationales : histoire, enjeux et perspectives au sein de la francophonie du Nord

Grammaires scolaires du français et traditions nationales : histoire, enjeux et perspectives au sein de la francophonie du Nord	7
<i>Michel BERRÉ, Jan GOES, Irène-Marie KALINOWSKA, Sophie PIRON</i>	
Entre maîtrise de l'orthographe et enseignement de la composition : transformation de la « grammaire scolaire » en Suisse romande (~ 1830-1960)	27
<i>Anouk DARME-XU</i>	
Du « Grevisse » au « Gousse&Grevisse » : histoire d'une (trop) discrète révolution syntaxique	49
<i>Irène-Marie KALINOWSKA</i>	
Les manipulations syntaxiques : une signature des grammaires québécoises ?	71
<i>Anne-Sophie BALLY, Julie RINFRET</i>	
Les adjectifs entre syntaxe et sémantique dans les grammaires de formation en francophonie	91
<i>Jacques DAVID</i>	
L'horizon national des grammaires françaises publiées dans l'« espace belge » entre 1777 et 1870 : quelles stratégies d'adaptation ?	113
<i>Michel BERRÉ</i>	
La Grammaire nationale (1834) vraiment nationale ? Paradoxe et aporie...	137
<i>Jacques-Philippe SAINT-GÉRARD</i>	
Un regard critique sur la tradition grammaticale française : Léopold Sudre	157
<i>Pierre SWIGGERS</i>	
Les aléas de la linguistique moderne dans la grammaire scolaire en France depuis 1975 : le cas du groupe nominal	171
<i>Jean-Christophe PELLAT, Pierre-Yves TESTENOIRE</i>	
La grammaire scolaire en France d'après la Terminologie grammaticale de 2020	189
<i>Cendrine PAGANI-NAUDET</i>	
La Grande Grammaire du Français, entre rupture et tradition	205
<i>Jan GOES</i>	